

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS PROPRES AUX ZONES UY

La zone est en partie couverte par un secteur tramé correspondant à la zone soumise à des aléas du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Meurthe identifiée UYi.

Les constructions, aménagement et installations et leurs caractéristiques doivent respecter les conditions prévues au titre II : « Dispositions applicables à toutes les zones ».

SECTION I : DESTINATION DES CONSTRUCTIONS, USAGE DES SOLS ET NATURES D'ACTIVITE

1 - Occupations et utilisations du sol interdites

1. Les constructions à destination de :

- L'exploitation agricole et forestière
- Commerce et activité de service suivants :
 - o Les habitations légères de loisirs et les campings
- Les équipements sportifs
- Les carrières

2 - Occupations et utilisations des sols admises soumises à conditions particulières

1. Sont autorisées les constructions et aménagement suivants :

- À l'habitation et leurs dépendances à condition qu'elles soient destinées au logement des personnes dont la présence permanente est nécessaire pour assurer la surveillance et le gardiennage ou l'entretien des établissements et services de la zone.
- Les constructions et aménagement implantées dans la zone doivent être nécessaires à l'activité ferroviaire (voir lexique).

2. L'extension et la réfection des constructions existantes à la date d'approbation du PLU.

SECTION II - CARACTERISTIQUES URBAINES, ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

1 - Volumétrie et implantation des constructionsI - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Les constructions seront implantées en limite ou en recul minimum de 5 mètres.

II – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les constructions seront implantées en limite ou en recul minimum de 5 m.

2 - Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions

Les dépôts ou citernes visibles des voies, cheminements et espaces publics doivent être entourés d'une haie d'arbustes formant écran.